

**CONDITIONS DE MISE
A DISPOSITION
ET D'UTILISATION
DES DONNEES**

SOMMAIRE

1 - Périmètre des données	3
2 - Propriété intellectuelle	3
3 - Règles d'utilisation des données	4
4 - Responsabilité et engagement sur la qualité des données	4

L'avertissement sur les conditions de mise à disposition et d'utilisation des données disponible sur le site fixe le cadre par défaut concernant les données de GEORHONEALPES, conformément au contexte légal.

1 - Périmètre des données

Le système d'information mis en œuvre porte sur les données géographiques¹ utiles aux acteurs de la région Rhône-Alpes. Il s'agit de cartes, de données descriptives et de métadonnées décrivant les objets géographiques traités.

Le patrimoine de données géographiques accessibles par le dispositif technique de GEORHONEALPES, est le résultat d'une contribution partenariale entre les services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires-adhérents.

Dans un souci de cohérence et de large réutilisation, le principe général du partenariat GEORHONEALPES est la mise à disposition en consultation et diffusion (dont le téléchargement) des données de la façon la plus large et la plus simple possible pour limiter les freins à l'usage des données publiques, comme le prévoit la directive INSPIRE n°2007/2/CE du 14 mars 2007, transposée par l'ordonnance n°2010-1232 du 21 octobre 2010, et la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

2 - Propriété intellectuelle

Les clauses de mise à disposition de données décrites dans la [charte GEORHONEALPES](#) ne constituent pas une cession des droits de propriété intellectuelle de la part du partenaire-adhérent, ni à l'équipe-projet de GEORHONEALPES, ni aux partenaires du dispositif.

La mise à disposition des données n'implique aucun transfert des droits sur les données autres que ceux expressément mentionnés dans la fiche de métadonnées.

Chaque partenaire-adhérent veille à la licéité des informations mises à disposition. Il est le garant du fait qu'il dispose des droits nécessaires pour les mettre à disposition et permettre une jouissance paisible de ces informations sans porter atteinte aux droits des tiers. Il fera son affaire de toute réclamation ou revendication de droit émanant de tiers (les fiches de métadonnées définissent pour chaque objet publié sur la plateforme les contraintes en matière d'accès et d'utilisation de la ressource : cf "Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE Appliqué aux données -CNIG, Version 1.1, Décembre 2013-).

Dans le cadre de création et de maintenance de «couche collaborative», c'est-à-dire une couche d'information définie selon une structure spécifiée en commun, et renseignée ensuite par plusieurs partenaires-adhérents, chacun des contributeurs sera coproducteur de l'ensemble de la couche constituée, ce qui signifie que tout ou partie de cette couche sera donc ainsi réutilisable dans le cadre d'utilisation fixé ci-après. Les coproducteurs et les droits de propriété intellectuelle seront identifiés dans la fiche de métadonnées liée à chaque couche d'information coproduite.

¹.Aux fins de la directive 2007/2/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE), on entend par «donnée géographique», toute donnée faisant directement ou indirectement référence à un lieu ou une zone géographique spécifique.

3 - Règles d'utilisation des données

Les principes d'utilisation et de réutilisation des données doivent respecter le cadre réglementaire fixé par la directive INSPIRE n°2007/2/CE du 14 mars 2007, transposée par l'ordonnance n°2010-1232 du 21 octobre 2010, et la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 et le code de la propriété intellectuelle.

Les droits concédés aux utilisateurs le sont à titre gratuit.

Les utilisateurs s'engagent à respecter les droits du fournisseur et, par conséquent, les conditions et limites d'exploitation des données telles qu'elles sont définies par le fournisseur dans la fiche de métadonnées.

Les utilisateurs sont autorisés à diffuser les études et analyses résultant de l'utilisation des données, dans le respect des contraintes fixées et spécifiées dans la/les fiches de métadonnées de la/des ressources.

Les utilisateurs devront faire figurer sur tout document et/ou produit et service électronique ayant pour origine partielle les données la mention "Source des données" suivie obligatoirement du nom du fournisseur et de la date de validité des données.

Toute diffusion de tirages papier ou de fichiers utilisant les lots de données de GEORHONEALPES doit expressément porter mention de la source indiquée sur la (les) fiche(s) de métadonnées et les conditions d'utilisation des données géographiques de l'IGN.

L'utilisateur s'engage à :

- ne pas supprimer ni altérer les mentions de propriété et les informations juridiques figurant dans les mentions ou dans les métadonnées;
- ne pas supprimer ni altérer les métadonnées;
- prendre toutes les mesures pour que son personnel, ainsi que ses sous-traitants, soient informés et respectent le contenu de la [charte GEORHONEALPES](#), notamment en termes de propriété.

4 - Responsabilité et engagement sur la qualité des données

Responsabilité du fournisseur

Il est expressément convenu que le fournisseur est soumis à une obligation de moyens au titre de la [charte GEORHONEALPES](#), et que sa responsabilité ne saurait être engagée qu'à raison d'une faute lourde prouvée par l'utilisateur.

Le fournisseur d'un lot de données s'engage à ne mettre en circulation que des données approuvées officiellement par sa structure, et accompagnées des métadonnées associées (répondant, si nécessaire, au règlement d'INSPIRE). Il tend à respecter progressivement les standards nationaux (COVADIS) et communautaires.

Le fournisseur d'un lot de données à caractère personnel s'engage à s'acquitter, préalablement à l'exploitation desdites données, des obligations de déclaration auprès de la CNIL, conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, y compris pour la mise à disposition des données dans le cadre de la [charte GEORHONEALPES](#).

Tout fournisseur s'engage à fournir des données conformes à celles utilisées pour ses propres besoins dans le cadre de son propre système d'information, abstraction faite des éventuelles agrégations nécessaires au respect du secret statistique et dans le respect de la législation en vigueur.

En dépit des efforts et diligences mis en œuvre pour en vérifier la fiabilité, le fournisseur n'est pas en mesure de garantir l'exactitude, la mise à jour, l'intégrité, l'exhaustivité des données et en particulier que les données sont exemptes d'erreurs, notamment de localisation, d'identification ou d'actualisation ou d'imprécisions.

Les données ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière et aucune garantie quant à leur aptitude à un usage particulier n'est apportée par le fournisseur.

En conséquence, les utilisateurs utilisent les données sous leur responsabilité pleine et entière, sans recours possible contre le fournisseur dont la responsabilité ne saurait être engagée du fait d'un dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces données.

L'utilisateur veille à vérifier que l'actualité et la qualité des informations mises à disposition est compatible avec l'usage qu'il souhaite en faire. En particulier, il appartient aux utilisateurs d'apprécier, sous leur seule responsabilité :

- l'opportunité d'utiliser les données ;
- la compatibilité des fichiers avec leurs systèmes informatiques ;
- l'adéquation des données à leurs besoins ;
- qu'ils disposent de la compétence et des droits suffisants pour utiliser les données ;
- l'opportunité d'utiliser la documentation ou les outils d'analyse fournis ou préconisés, en relation avec l'utilisation des données, le cas échéant.

Le fournisseur n'est en aucune façon responsable des éléments extérieurs aux données et notamment des outils d'analyse, matériels, logiciels, réseaux..., utilisés pour consulter et/ou traiter les données, même s'il a préconisé ces éléments.

Responsabilité des porteurs du projet GEORHONEALPES

La Région Rhône-Alpes et la Préfecture de région Rhône-Alpes, en tant que porteurs du projet GEORHONEALPES, ne sont pas responsables du contenu et de la qualité des cartes, données et métadonnées versées par les différents partenaires-adhérents.

Eu égard à leur nature évolutive, aux contraintes de maintenance et d'évolution technologique, la continuité des services sur le site GEORHONEALPES s'efforce d'être la plus élevée possible, mais ne peut être totale. En cas d'interruption de service, l'équipe de GEORHONEALPES mettra en œuvre tous les moyens raisonnables pour y remédier dans les meilleurs délais.